



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire

AGRI • NUMÉRO 016 • 2^e SESSION • 40^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 28 avril 2009

—
Président

M. Larry Miller

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire

Le mardi 28 avril 2009

• (1200)

[Traduction]

L'hon. Wayne Easter (Malpeque, Lib.): La motion est très simple, monsieur le président. Je constate que, dans les médias d'aujourd'hui, le ministre Day adopte peut-être une attitude un peu plus agressive sur cette question à l'endroit des États-Unis.

Voici la motion: que, dans le cadre de son étude sur la mention du pays d'origine sur l'étiquette (COOL), le comité invite des représentants de l'ambassade du Canada à Washington et de l'ambassade des États-Unis à Ottawa, pour discuter de la loi américaine sur la déclaration du pays d'origine et de ses conséquences sur les exportations canadiennes de bétail et d'autres produits agricoles. Je propose l'adoption de cette motion.

Comme toile de fond, je puis dire qu'à mon avis tous les partis — et un bon nombre de ministres — ont beaucoup travaillé là-dessus, en essayant de bien faire comprendre aux Américains tout le sérieux de la question de l'étiquetage mentionnant le pays d'origine. On s'y est penché depuis plusieurs années, même que l'Association interparlementaire Canada-États-Unis s'y est intéressée. J'ai moi-même rencontré un certain nombre de sénateurs et de représentants au Congrès, y compris le président du comité américain de l'agriculture; je crois qu'ils comprennent notre position, du moins aux niveaux politique et administratif, mais je constate qu'elle n'est pas comprise à l'échelon diplomatique.

Je crois que monsieur l'ambassadeur Wilson a fait avancer le dossier et qu'il comprend le problème. S'ils viennent, il faudra faire savoir au niveau diplomatique à quel point cette question est importante pour les producteurs canadiens et aussi pour nos relations commerciales avec les États-Unis. Cela nous donnera l'occasion d'entendre leur point de vue et, pour nous, de leur faire bien comprendre tout le sérieux de cette question pour les producteurs canadiens.

L'industrie la plus intégrée en Amérique du Nord était celle de l'élevage bovin. Cette loi visant la mention du pays d'origine sur l'étiquette a des effets néfastes sur beaucoup de producteurs, surtout au Canada.

Le président (M. Larry Miller (Bruce—Grey—Owen Sound, PCC)): Monsieur Atamanenko.

M. Alex Atamanenko (Colombie-Britannique—Southern Interior, NPD): Je crois que cette motion a pour objet d'aider nos ministres, qui travaillent fort en ce moment. Elle leur donne un peu plus de poids, de munitions pour ainsi dire, si cette démarche porte fruit et que nous avons quelques recommandations positives. Personne n'y perd. Il s'agit d'une solution gagnante, qui aide notre gouvernement à poursuivre la tâche dont il essaie de s'acquitter.

Le président: Monsieur Lemieux.

M. Pierre Lemieux (Glengarry—Prescott—Russell, PCC): Merci, monsieur le président.

Je crois qu'il s'agit d'une motion importante. Le ministre et moi avons siégé à des tables rondes d'un bout à l'autre du Canada où nous avons rencontré des agriculteurs; il s'agit certainement d'un sujet qui a suscité de vives discussions, notamment chez les producteurs de porcs et de bovins, bien entendu. Il est certain que cette question a un impact sur ces secteurs de l'agriculture.

Je crois qu'il convient très bien que notre comité invite ces personnes à venir nous parler et nous expliquer la raison d'être de cette mention du pays d'origine sur l'étiquette, et nous dire quel est exactement cet élément facultatif et jusqu'à quel point il est facultatif.

Je voudrais aussi connaître l'impact que cela aura sur le secteur américain de la viande rouge, parce que, d'après ce qu'on me dit, ce n'est pas uniquement notre secteur de la viande rouge qui sera touché, mais le leur également. Comment envisagent-ils de mettre en oeuvre cette mesure?

Oui, je suis tout à fait d'avis qu'il faut aller de l'avant avec ça.

Le président: Monsieur Bellavance.

[Français]

M. André Bellavance (Richmond—Arthabaska, BQ): Monsieur le président, j'appuie cette motion et je n'ai qu'une seule question à poser. Ce n'est pas la première fois qu'on essaie de faire venir des étrangers, particulièrement des Américains travaillant dans des ambassades, et il me semble qu'ils ne viennent pas toujours. Je ne veux pas commencer une guerre, mais pouvons-nous les contraindre à venir témoigner? Je me trompe peut-être, mais nous les avons déjà invités et ils n'étaient pas venus. J'aimerais savoir si nous pourrions leur forcer la main un peu plus. Il serait très important qu'on entende leur point de vue et, surtout, qu'ils nous entendent.

[Traduction]

Le président: Isabelle vient de me dire qu'ils sont venus témoigner une fois, mais pas aux dates où nous les avons invités.

Quant à savoir si nous pouvons les y forcer, je pense qu'il est assez difficile de forcer des étrangers à venir, nous ne pouvons probablement pas les y contraindre. Mais, si nous les invitons, j'espère qu'ils viendront.

Y a-t-il autre chose à dire au sujet de la motion de M. Easter?

(La motion est adoptée.)

• (1205)

Le président: Y a-t-il d'autres questions?

Notre prochaine réunion aura lieu jeudi à 11 heures. La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.